

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2408

9 novembre 2010

### SOMMAIRE

Astreos S.A. ....	115548	Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l. ....	115581
Avial S.A. ....	115546	Force 8 ....	115582
Balanced Plus ....	115548	Globalux International ....	115582
Balopa S.à r.l. ....	115560	Halden Holding S.A. ....	115583
Barclays Aegis Investments S.à r.l. ....	115583	Hodingh S.A. ....	115583
Biosys SA ....	115560	Holta S.A. ....	115575
Blundy S.A. ....	115561	HOLTA Spf S.A. ....	115575
Bypass S.A. ....	115546	IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l. ....	115584
Cavilux S.à r.l. ....	115562	Il Piccolo Mondo s.à r.l. ....	115584
Cima Claddings S.A. ....	115563	Integrated Media Industries - Luxembourg S.A. ....	115584
Compagnie Immobilière des Ardennes S.A. ....	115563	Jacana Holding S.A., société anonyme holding ....	115584
Compagnie Immobilière des Ardennes S.A. ....	115564	Kulczyk Investments S.A. ....	115583
Compagnie Immobilière des Ardennes S.A. ....	115564	M.A.V.J. S. à r.l. ....	115574
Compagnie JLBCD ....	115571	Partelcom S.A. ....	115579
COPS - MAES Société en nom collectif .	115573	Piani Developments S.A. ....	115571
CRP XIII AWS Canada S.à r.l. ....	115573	PIANI DEVELOPMENTS Spf S.A. ....	115571
Dal Zotto & Associés ....	115574	Prouvé S.A. ....	115577
Dauret Strategies S.A. ....	115548	Run Participations S.A. ....	115547
Dinio S.A. S.P.F. ....	115539	Selim S.A. ....	115560
Donya S.à r.l. ....	115575	S.G.C. Société Générale de Construction S.à r.l. ....	115561
D.P. Consult S.A. ....	115574	Solomar Holding S.A. ....	115573
Dumanet S.A. ....	115581	Tropique Invest S.A. ....	115562
Eburon S.A. SPF ....	115564	Tymara Holding S.A. ....	115563
Edmond de Rothschild Fund ....	115577	Vauban Strategies S.A. ....	115538
Edmonds & Associés S.A. ....	115578	Veneska Holdings S.à r.l. ....	115538
Edmonds & Associés S.A. ....	115577	Vimopro S.A. ....	115538
Edmonds & Associés S.A. ....	115579	Vimopro S.A. ....	115547
Edmonds & Associés S.A. ....	115578	Virto Group S.à r.l. ....	115538
Egospirit S.A. ....	115581	VLK GmbH ....	115547
Elfe Productions S.A. ....	115578	Wyeth Ayerst Sàrl ....	115547
Flyaway S.A. ....	115582		

**Virto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.620.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:*

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2010131704/13.

(100149213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.**Vauban Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.825.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 septembre 2010*

Démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2011.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010131705/16.

(100149058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.**Vimopro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 9, rue Gaessel.

R.C.S. Luxembourg B 111.307.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131707/10.

(100149017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.**Veneska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.308.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:*

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Peuteman Catherine, employée privée, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique) résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2010131706/16.

(100149262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Dinio S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.803.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

(1) Mrs Patrina PAICOS PAPADIMITRIOU, retired, born on October 20, 1936 in Athens, residing at Ethnikis Antistaseos 1 & Diadoxoupavlou Glyfada, Athens, Greece,

(2) Mrs Irimi PAICOS, psychologist, born on August 17, 1958 in Berlin residing at 13, Irodou Attikou Street GR-10674, Athens, Greece, and

(3) Mrs Ioanna PAICOS, civil engineer, born on November 5, 1961 in Athens residing at 3, Georgiou Fteri Street, in Gr-Filotheu,

here duly represented Mr Giulio ZAPPELLI, private employee, residing at 11, avenue Emile Reuter by virtue of three proxies given under private seal on September 20, 2010 in Athens.

The said proxies initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which they intend to organize.

**Name - Registered Office - Duration - Object Capital**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of May 11, 2007 on the Société de Gestion de Patrimoine Familial as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has one sole shareholder, the company may be managed by a sole director only who does not need to be a shareholder of the company.

The company shall assume the name of "DINIO S.A. S.P.F."

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods

or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law of May 11, 2007.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 720,000 (seven hundred and twenty thousand euros) consisting of 7,200 (seven thousand two hundred) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

### Management - Supervision

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### General Meeting

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the second Friday of the month of May at 02.00 p.m. and for the first time in 2011.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

### Business Year - Distribution of Profits

**Art. 18.** The business year begins on the first January and ends on the thirtyfirst December of each year. The first business year begins today and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2010.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

### General Dispositions

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the law of May 11, 2007 on the Société de Gestion de Patrimoine Familial.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000 (two thousand euros).

#### *Subscription - Payment*

All the shares have been subscribed as follows

(1) Patrina PAICOS PAPADIMITRIOU, prenamed . . . . .	2,400 shares
(2) Irini PAICOS, prenamed . . . . .	2,400 shares
(3) Ioanna PAICOS, prenamed . . . . .	2,400 shares

All the subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the amount of EUR 720,000 (seven hundred and twenty thousand euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Extraordinary General Meeting*

The above-named prenamed appearing parties Patrina PAICOS PAPADIMITRIOU, Irini PAICOS and Ioanna PAICOS, representing the whole of the subscribed capital, and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions.

- 1.- The company's address is fixed at 11A, boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg.
- 2.- The number of directors is fixed at 3 (three) and the one of statutory auditors at 1 (one).
- 3.- The following persons have been elected as directors:

Mr Thierry FLEMING, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on July 24, 1948, with professional address in Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle;

Mr Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on September 23, 1955, with professional address in Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle; and

Mr Guy HORNICK, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on March 29, 1951, with professional address in Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

- 4.- The following has been appointed as Chairman of the Board of Directors:

Mr Claude SCHMITZ, prenamed.

- 5.- The following has been appointed as statutory auditor

AUDIEX S.A., with its registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B and number 65.469.

6. The term of office of the directors and statutory auditor shall expire at the Annual General Meeting of the year 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French versions, the French version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

**ONT COMPARU:**

(1) Madame Patrina PAICOS PAPADIMITRIOU, retraitée, née le 20 octobre 1936 à Athènes, demeurant au Ethnikis Antistaseos 1 & Diadoxoupavlou Glyfada, Athènes, Grèce,

(2) Madame Irini PAICOS, psychologue, née le 17 août 1958 à Berlin, demeurant au 13, Irodou Attikou Street GR-10674, Athènes, Grèce, et

(3) Madame Ioanna PAICOS, ingénieur civil, née le 5 novembre 1961 à Athènes, demeurant au 3, Georgiou Fteri Street, à Filotheu, Grèce,

ici représentées par Monsieur Giulio ZAPPELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé en date du 20 septembre 2010 à Athènes.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial, ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de DINIO S.A. S.P.F

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007 («SPF»).

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 720.000 (sept cent vingt mille Euros) représenté par 7.200 (sept mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en 2011.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

### Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

- |  |               |
|--|---------------|
| (1) Patrina PAICOS PAPADIMITRIOU, précitée . . . . . | 2.400 actions |
| (2) Irini PAICOS, précitée . . . . .                 | 2.400 actions |
| (3) Ioanna PAICOS, précitée . . . . .                | 2.400 actions |

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 720.000 (sept cent vingt mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les parties comparantes précitées Patrina PAICOS PAPADIMITRIOU, Irini PAICOS et Ioanna PAICOS, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giulio Zappelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2010. LAC/2010/42534. Reçu 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Référence de publication: 2010131955/377.

(100150993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Avial S.A., Société Anonyme,  
(anc. Bypass S.A.)**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.584.

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BYPASS S.A, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 juillet 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Thierry JACOB, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1) Modification de la raison sociale en «AVIAL S.A.», modification subséquent de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 2) Suppression du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.
- 3) Transfert de l'adresse du siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la raison sociale en «AVIAL S.A.», et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AVIAL S.A."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 6 des statuts libellé comme suit:

«La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, A. SIEBENALER, T. JACOB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36987. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132525/54.

(100151141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Vimopro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 9, rue Gaessel.

R.C.S. Luxembourg B 111.307.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131708/10.

(100149019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**VLK GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1363 Howald, 3, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 83.592.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010131709/10.

(100149009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Wyeth Ayerst Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.053.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131710/10.

(100149334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Run Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.966.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010132202/34.

(100150245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Astros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.792.

---

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 267/2010 en date du 25 juin 2010 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

*Notaire*

Référence de publication: 2010131732/13.

(100149637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Balanced Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.939.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Udo Göbel / Ferdinand Wollscheid

*Managing Director / Associate Director*

Référence de publication: 2010131734/11.

(100149787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Dauret Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.827.

---

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. UZOA HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg numéro B 98.184,

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, Directeur-Adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 septembre 2010.

2. SANDORELLA HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg numéro B 98.185,

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, Directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 septembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "DAURET STRATEGIES S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de TROIS MILLIONS SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (3.069.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) actions nouvelles de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

**Art. 5.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

#### *Règles d'évaluation*

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible

de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

- a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.
- b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Adminis-

trateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de décembre à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre IV. Exercice social, Distribution de bénéfices, Dissolution**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2011.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. UZOA HOLDING S.A., précitée, trois cent neuf actions (309),

2. SANDORELLA HOLDING S.A., précitée, une action (1),

TOTAL: trois cent dix (310) actions.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatacion*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, Vice Président du Comité Exécutif, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, né à Pétange (Luxembourg), le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

- Madame Elise LETHUILLIER, directeur adjoint, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

HRT Révision, S.A., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. UZOA HOLDING S.A., a company (société anonyme) having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 98.184,

here represented by Mrs Elise Lethuillier, First Vice President, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

by virtue of a proxy established on September 24, 2010.

2. SANDORELLA HOLDING S.A., a company (société anonyme) having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 98.185,

here represented by Mr Reinald Loutsch, Senior Vice President, residing professionally in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

by virtue of a proxy established on September 24, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties have established as follows articles of incorporation of a holding company to be organized between themselves:

### **Title 1. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be "DAURET STRATEGIES S.A."

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board.

In the event that the board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such

office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The object of the company is the participation in any form whatsoever, in all commercial, industrial, financial or other enterprises, Luxembourg or foreign, the acquisition of all titles and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option, negotiation and any other way including the acquisition of patents and licensing, management and development, grant to companies in which the corporation has a direct or indirect participating interest, to any company of the group and any entity partner in a project where the company is directly or indirectly involved, including any financial assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the company may take any measures and make any transactions it deems necessary for the performance and development of its purpose, particularly by borrowing in any currency, by issuing bonds and lending to companies mentioned in the preceding paragraph.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000,- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of ONE HUNDRED EURO (100,- EUR) each. These shares be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The board of directors is authorized to increase the initial corporate capital by THREE MILLION SIXTY-NINE THOUSAND EURO (3.069.000,- EUR) in order to raise it from THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000,- EUR) to THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (3.100.000,- EUR) as the case may be by the issue of thirty thousand six hundred and ninety (30.690) shares of ONE HUNDRED EURO (100,- EUR) each, having the same rights as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 12 hereafter, the board of directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the articles of incorporation.

**Art. 4.** The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid-in, in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

**Art. 5.** The redemption price of the shares, which the company intends to redeem in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the board of directors on the valuation day, which shall be the day on which the board of directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out herebelow.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the company, being the value of the company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the board of directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

#### *Valuation regulations*

A. The assets of the company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the company (safe any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d) all stock, and stock dividends, receivable by the company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the company including the expenses relating to the issue and distribution of the company's securities insofar as the same have not been written off, and;
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or

dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the board of directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) The value of each investment or security mentioned hereabove which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) hereabove unless the board of directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used;

(iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the company will be valued in good faith by the board of directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated hereabove or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the board of directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the board of directors regards as appropriate from time to time;

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each valuation day on which the company has undertaken to

a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset.

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the valuation day, the value thereof will be estimated by the board of directors.

C. The liabilities of the company shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;

- b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);
- c) all accrued or payable expenses;
- d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the company if the valuation day falls on the day where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;
- e) an appropriate provision for future taxes based on the capital an due up to the valuation day as determined from time to time by the board of directors.
- f) all other liabilities of the company of whatsoever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the board of directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The company's net assets represent the assets of the company as they are defined hereabove minus its liabilities defined hereabove at close of business on the valuation of day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the valuation day.

For this purpose:

- a) the shares of the company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the valuation day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the company.
- b) The shares of the company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the company's books which in general will be made immediately after the close of business on the valuation day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the company.

## **Title 2. Management and Supervision**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The board of directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 13.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be reeligible.

### **Title 3. General meeting and Distribution of profits**

**Art. 14.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 15.** The annual meeting of shareholders shall be held on fourth Wednesday of December at 11.00 a.m. in the commune of the registered office or at any other location designated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

#### **Title 4. Accounting year, Allocation of profits, Dissolution**

**Art. 16.** The accounting year shall begin on July 1<sup>st</sup> and end on June 30<sup>th</sup> of the following year.

**Art. 17.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

**Art. 18.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Title 5. General provisions**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended on commercial companies.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on June 30<sup>th</sup>, 2011.

The first annual general meeting will be held in 2011.

##### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

1. UZOA HOLDING S.A, société anonyme, prenamed, three hundred and nine shares (309),
2. SANDORELLA HOLDING S.A., prenamed, one share (1),

TOTAL: three hundred and ten (310) shares.

The shares have been paid up to the extent of 100% in cash so that THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in article 26 of the law of trading companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

- 1.- The registered office of the company is L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

The general meeting authorizes the board of the directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

- 2.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

- 3.- Are appointed as directors:

- Mr Marc Ambrosien, Vice Chairman of the Executive Committee, born in Thionville (France), on March 8, 1962, residing professionally in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, Chairman of Board of Directors;

- Mr Reinald Loutsch, Senior Vice President, born in Pétange, on May 18, 1962, residing professionally in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

- Mrs Elise Lethuillier, First Vice President, born in Dreux (France), on November 17, 1972, residing professionally in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

- 4.- Is appointed as statutory auditor: HRT Révision, S.A, having its registered office in L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

- 5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Signé: E. LETHUILLIER, R. LOUTSCH, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42452. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132561/624.

(100151785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Balopa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.060.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131735/10.

(100149841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Biosys SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 51.457.

Le bilan au 30/09/1010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131736/10.

(100149885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Selim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.889.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010132221/34.

(100150246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Blundy S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.079.

Le domicile de la société BLUNDY S.A., R.C.S. Luxembourg B n°118079, constituée le 20 juillet 2006 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N°1813 du 28.09.2006, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 29.09.2010.

Luxembourg, le 29.09.2010.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010131737/12.

(100149730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**S.G.C. Société Générale de Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 153.119.

L'an deux mille dix , le dix-neuf août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Heinrich Gerhard Bongardt, entrepreneur, demeurant à D-66663 Merzig, 13, Troststrasse, né à Duisburg, Allemagne, le 1<sup>er</sup> septembre 1938,

ici représenté par Madame Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée "S.G.C. Société Générale de Construction S.à r.l.", avec siège social à L-5442 Roedt, 54, rue de Remich, constituée suivant acte reçu pare le notaire soussigné, en date du 20 mai 2010, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide de compléter l'objet social par le rajout de la disposition suivante: «les transports nationaux de marchandises par route avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes».

L'article deux des statuts aura donc la teneur suivante:

« **Art. 2.**

La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une entreprise de construction générale, incluant notamment les métiers de plafonnier-façadier: La société pourra également effectuer toutes opérations de transports nationaux de marchandises par route avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

*Deuxième résolution:*

L'associé unique décide de nommer gérant technique pour une durée indéterminée pour la partie «transports»:

«Monsieur José Victor Monteiro Pereira, 21, rue des Fours, L-4558 Oberkorn, né le 11 mars 1960 à P-Valega-Ovar.

Il pourra engager la Société par sa signature individuelle pour toutes les opérations en relation avec le transport de marchandises.

L'associé confirme le mandat de Monsieur Heinrich Gerhard BONGARDT, prenommé, comme gérant avec pouvoir de signature individuelle pour toutes les opérations relation avec «l'exploitation d'une entreprise de construction générale, incluant notamment les métiers de plafonnier-façadier».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CAHEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37297. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132753/42.

(100151159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Cavilux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.743.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131750/10.

(100150089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Tropique Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.581.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 144252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010132247/34.

(100150247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Cima Claddings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.908.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131751/10.

(100149924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Compagnie Immobilière des Ardennes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 85.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131753/10.

(100149870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Tymara Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 60.768.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010132248/34.

(100150278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Compagnie Immobilière des Ardennes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 85.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131754/10.

(100149871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Compagnie Immobilière des Ardennes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 85.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131755/10.

(100149872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Eburon S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 155.775.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

## ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juillet 2010.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juillet 2010.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme (la Société), société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de «EBURON S.A. SPF».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (€ 600.000.-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée, cinq cents actions . . . . .	500
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, cinq cents actions . . . . .	500
TOTAL: MILLE ACTIONS . . . . .	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de six cent mille euros (€ 600.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille huit cents euros (€ 1.800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée.

b) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.

c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2010.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue française, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le présent acte, documenté en langue française, est suivi d'une traduction anglaise. Le notaire déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise. En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français devra prévaloir.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand ten, on the sixteenth of September.

Before the undersigned, Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage.

#### THERE APPEARED:

1) The limited liability company "A&C MANAGEMENT SERVICES, s.à.r.l.", having its registered office at L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, registered with the registrar of Companies of Luxembourg under the number B 127.330,

hereby represented by Mr. Jean-Marie WEBER, private employee, residing in Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgium),

by virtue of a proxy given under private seal on July 27<sup>th</sup>, 2010.

2) Mrs. Ingrid HOOLANTS, director of companies, born at Vilvorde (Belgium), on November 28<sup>th</sup>, 1968, residing professionally in L-8041 Strassen, 65, rue des Romains,

hereby represented by Mr. Jean-Marie WEBER, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on July 27<sup>th</sup>, 2010.

The aforesaid proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited liability company ("société anonyme") that they declare to incorporate amongst themselves and for which they have stated as follows the articles of incorporation.

## **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** Between the persons here-before designated and all those who would become future owners of the shares created hereafter, there is formed a public limited liability company (the Company), a family wealth management company, "société de gestion de patrimoine familial", in summary "SPF", under the name of "EBURON S.A. SPF".

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Strassen.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

As financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraphs a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not, and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations, and remaining within the scope of the law on the SPF.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at six hundred thousand euro (€ 600.000.-), represented by one thousand (1.000) shares without designation of a par value.

The shares may be held only by eligible/qualified investors such as defined in article 3 of the Law on the SPF.

The shares are to the bearer.

The shares of the company can be created, with the choice of the owner, in unit titles or certificates representative of several shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

The share capital may be increased or reduced under the provisions set by Law.

In the event of dismemberment of the property of the shares, the exercise of the whole of the societal rights, and in particular the voting rights to be exercised at the general assemblies, are reserved to the shareholders holding the usufruct of the shares with exclusion of the shareholders holding the bare property of the shares; the exercise of the patrimonial rights, the latter being determined by the common rights, is reserved to the shareholders holding the bare property of the shares with exclusion of the shareholders holding the usufruct of the shares.

In the event of sale of usufruct or bare property, the value of the usufruct or bare property will be determined by the value of the full property of the shares and by the respective values of usufruct and the bare property in accordance with the mortality tables in force in the Grand Duchy of Luxembourg.

## **Title III. - Administration**

**Art. 6.** The company is managed by a board of directors composed of three members at least, shareholders or not, appointed for a term which cannot exceed six years, by the general assembly of the shareholders, and always revocable by it.

If the company is established by a single shareholder or if at the time of a general assembly of the shareholders, it is noted that the company has only one remaining shareholder, the composition of the board of directors can be limited to one (1) member, until an ordinary general assembly is held where a plurality of shareholders is again confirmed.

The number of the directors, their remuneration and the duration of their mandate are fixed by the general assembly of the company.

**Art. 7.** The board of directors can choose among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call of the chairman, as often as the interest of the company requires it. It must be convened each time that two directors request it.

**Art. 8.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition covered by the Company's corporate objects. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board. It is authorized to pay installments on dividends under the conditions set out by the law.

**Art. 9.** The Company shall be bound towards third parties in all matters, in case of a single director, by the individual signature of this director, and in the event of plurality of directors, by the joint signature of two directors, unless special decisions were taken with regards to the authorized signatory power in the event of delegation of powers or proxies given by the board of directors in accordance with article 10 of these statutes.

**Art. 10.** The board of directors can delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors who will be called managing directors.

It can also entrust the direction of the entirety or part or special branch of its social affairs to one or more directors, and grant special powers of attorney to one or more appointees, either director or not, either shareholder or not, for the purpose of performing specific functions.

**Art. 11.** The directors do not contract any personal obligation in relation to the engagements of the company.

The company will pay compensation to any director or representative and his/ her heirs, delegate and manager, for all damage or compensations to be paid by him/her as well as reimburse the expenditure or the costs reasonably engaged by him/her, consequently or in relation to any action, lawsuit or procedures in which he/she could be party because of his/her quality or old quality of director or agent of the company, or, at the request of the company, of any other company where the company is an associate/shareholder or a creditor and where he/she is not entitled to compensation, with the exception of cases where he/she will at the end be declared implicated in such action, trial or procedure for severe negligence, fraud or premeditated bad conduct.

On the assumption of a transaction, the compensation will be granted only for the points covered by the agreement and for which the company was informed by its lawyer that the person to be compensated did not make a violation of his/her obligations as described above. The rights for compensation will not exclude him/her from other rights to which such director or agent could claim.

**Art. 12.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Monitoring**

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors appointed by the general assembly of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which cannot exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the second Thursday of the month of June at 2.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting Year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of all the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the constitution of the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The company may be dissolved by a resolution of the general assembly.

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general assembly determining also their powers and their remuneration.

### Title VIII. - General provisions

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended by the law dated May 11, 2007 introducing the family wealth management company ("SPF").

#### *Transitional provisions*

Notwithstanding article 15, the first accounting year shall begin today and will terminate on December 31<sup>st</sup>, 2010 and notwithstanding article 14, the first annual assembly will be held in 2011.

#### *Subscription*

The one thousand (1.000) shares are subscribed as follows:

1. The company "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, prenamed, five hundred shares . . . . .	500
2. Mrs. Ingrid HOOLANTS, prenamed, five hundred shares . . . . .	500
TOTAL: ONE THOUSAND SHARES . . . . .	1.000

All these shares are paid up to an extent of hundred percent by payments in cash, so that the amount of six hundred thousand euro (€ 600.000.-) is from now on at the free disposal of the company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Observation*

The officiating notary noted that the conditions required by article twenty-six of the Law of 1915 on the Commercial Companies were accomplished.

#### *Estimate of the expenses*

The amount of the expenses, expenditure, remunerations or costs, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, amounts approximately to one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

#### *Extraordinary general meeting*

And immediately after the constitution of the company, the shareholders representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, met in general assembly and made the following decisions unanimously:

1) The assembly decides to name three directors, namely:

a) the limited liability company "A&C MANAGEMENT SERVICES, S.à.r.l.", prenamed.

b) Mrs. Ingrid HOOLANTS, prenamed.

c) the limited liability company "TAXIOMA S. à.r.l.", having its registered office at L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, registered with the R.C.S.L. under the number B 128.542.

Mrs. Maryse MOUTON, auditor, born in Aye (Belgium), on May 25th, 1966, residing professionally in L-8041 Strassen, 65, rue des Romains is appointed permanent representative of the company "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", prenamed.

Mrs. Ingrid HOOLANTS, prenamed, is appointed permanent representative "TAXIOMA S.à r.l.", prenamed.

2) The assembly decides to appoint an auditor (Commissaire aux Comptes), namely:

Mr. Paul JANSSENS, private employee, born in Lier (Belgium), on February 23, 1963, residing at L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Their terms of office will expire at the end of the annual general assembly ruling on the accounts of 2010.

4) The registered office of the company is fixed at L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

WHICH IS REGISTERED, drawn up and passed in Bascharage at the office of the undersigned notary on the date named at the beginning of the present ones.

And after having read and explained the present deed to the proxyholder of the appearing parties, who has requested the notary to document the present deed in the French language, the proxy-holder has signed the deed with Us, notary to the present deed.

This deed, documented in the French language, is followed by an English translation. The notary states to have personal knowledge of the English language. In the event of divergences between the French text and the English text, the French text will prevail.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3264. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 septembre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010132412/358.

(100150463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Compagnie JLBCD, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 69.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2010131756/11.

(100150176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**PIANI DEVELOPMENTS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Piani Developments S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.167.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "PIANI DEVELOPMENTS S.A.", R.C.S. Numéro B 39 167, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 263 du 17 juin 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte tenu sous seing privé (conversion en euros), en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 388 du 9 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que soixante actions (60) actions sur les soixante (60) actions sans valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de soixante quinze mille euros (75.000.-EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé « ne varietur », portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "PIANI DEVELOPMENTS S.A." en "PIANI DEVELOPMENTS Spf S.A." et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société;
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social et les articles 4 et 21 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial trouveront application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «PIANI DEVELOPMENTS S.A.» en «PIANI DEVELOPMENTS Spf S.A.» et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «PIANI DEVELOPMENTS Spf S.A..»

*Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'article 4 relatif à l'objet social de la société et l'article 21 auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial trouveront application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42488. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132733/97.

(100151161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**COPS - MAES Société en nom collectif, Société en nom collectif.**

R.C.S. Luxembourg B 143.225.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

COPS - MAES Société en nom collectif.

R.C.S. Luxembourg B 143.225.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2010131757/13.

(100149685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**CRP XIII AWS Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 140.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131758/11.

(100149969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Solomar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.685.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 7 septembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

- D'approuver la démission de M. Thomas Felgen et M. René Faltz comme administrateurs au conseil d'administration de la société;

- D'élire M. Gilles Wecker et Melle. Åsa Åhlund, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration de la société.

- D'élire Modern Treuhand S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme le commissaire aux comptes de la société en remplacement de Server Group Europe SA;

- De réélire M. Lennart Stenke, demeurant professionnellement au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration ainsi qu'en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société;

- De changer l'adresse du siège social de 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 7<sup>th</sup>, 2010, it has been resolved the following:

- To relieve Mr. Thomas Felgen and Mr. René Faltz as directors of the board for the company;

- To elect Mr. Gilles Wecker and Ms. Åsa Åhlund, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as new directors of the board;

- To elect Modern Treuhand S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company in replacement to Server Group Europe SA;

- To re-elect Mr. Lennart Stenke, residing professionally at 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, as a director of the board as well as responsible to delegate the day-to-day management of the company;

- To change the registered address from 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg to 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Référence de publication: 2010132790/30.

(100151671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**D.P. Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4710 Pétange, 156, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 62.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2010131759/12.

(100149705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Dal Zotto & Associés, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4518 Differdange, 23, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.842.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 478 du 29 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 OCT. 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010131760/13.

(100149825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**M.A.V.J. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 118.085.

*Assemblée générale extraordinaire du 01/08/2010*

L'an deux mille dix, le premier août

A comparu:

1. Monsieur Marcelino Andrade Alves, ouvrier, né à Nossa Senhora de Ajuda/Fogo (Cap Vert), le 9 juin 1966, demeurant à L-3737 Rumelange, 46, rue Henri Luck, agissant en nom personnel;

Lequel comparant déclare être le seul associé unique de la société à responsabilité limitée M.A.V.J. S.à r.l., ayant son siège social à L-3850 SCHIFFFLANGE, 72-80, av. de la Libération, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juillet 2006 publié au Mémorial C - N° 1835 du 30 septembre 2006,

Dont le capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124) chacune est répartie comme suit:

1. Marcelino Andrade Alves, prénommé	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

L'associé, représentant l'intégralité du capital social a constitué une assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Nomination d'un nouveau gérant:

Monsieur Marcelino Andrade Alves, ouvrier, né à Nossa Senhora de Ajuda/Fogo (Cap Vert), le 9 juin 1966, demeurant à L-3737 Rumelange, 46, rue Henri Luck, est nommé gérant.

La société est engagée en toute circonstance par la signature du gérant.

Fait à Schiffflange, le 1<sup>er</sup> août 2010.

Monsieur Marcelino Andrade Alves.

Référence de publication: 2010133634/29.

(100151654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Donya S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 01.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010131761/15.

(100149861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**HOLTA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Holta S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.061.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "HOLTA S.A.", R.C.S. Numéro B 39.061, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1991, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 246 du 9 juin 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte tenu sous seing privé (conversion en euros), en date du 27 novembre 2001, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763 du 18 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que quatre cents (400) actions sur les quatre cents (400) actions sans valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de quatre cent quatre-vingt seize mille euros (496.000, EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "HOLTA S.A." en "HOLTA Spf S.A.", et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> et 14 des statuts de la Société;
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «HOLTA S.A.» en «HOLTA Spf S.A.» et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> et 14 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «HOLTA Spf S.A.»

« **Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties de soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

*Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42491. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132634/93.

(100151160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Edmond de Rothschild Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.441.

---

Le Rapport Annuel Révisé au 31.03.2010 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 28.07.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2010.

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

*Mandataire Commercial / Mandataire Commercial*

Référence de publication: 2010131762/13.

(100149991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Edmonds & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.554.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2010131763/12.

(100150177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Prouvé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.317.

---

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 27 septembre 2010, que l'Assemblée a pris, entre autre, les résolutions suivantes:

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'assemblée.

*Septième résolution:*

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31.12.2015.

*Administrateurs:*

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

- Madame Francesca DOCCHIO, demeurant professionnellement 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la société PROUVE S.A.

BANQUE BPP SA

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010133647/29.

(100151437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Edmonds & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.554.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010131764/12.

(100150178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Edmonds & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.554.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Document faisant l'objet du complément :

Référence : L090013297.04

Date : 26/01/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010131765/15.

(100150261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Elfe Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.157.

---

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 mai 2010*

*Cinquième résolution*

Le Conseil décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Madame Lara CROKAERT avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant se tenir en 2015.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 09 septembre 2010*

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant se tenir en 2015.

115579

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur José CORREIA,
- Madame Lara CROKAERT.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010131972/27.

(100150270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Edmonds & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence : L090013299.04

Date : 26/01/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010131766/15.

(100150262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Partelcom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 71.866.

L'an deux mil dix, le vingt-sept août.

Pardevant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTELCOM SA, avec siège social à L-1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 1999, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 931 du 7 décembre 1999,

modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080 du 28 novembre 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 71866.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

qui désigne Madame Nadine GLOESENER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bertrand LIOTARD-VOGT, gestionnaire de fortune, demeurant 38 Torlenstrasse, à Uerikon, CH-8713.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts;

2 Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris avec la majorité qualifiée de deux tiers aux moins des actions émises, la résolution suivante:

#### *Unique résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 4.**

4.1. Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Les actions de la société sont librement négociables. Leur transmission s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est préalablement inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement dit «registre des mouvements».

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les registres ou comptes tenus à cet effet par la société ou son mandataire.

4.2. Toutes cessions ou transmissions, de quelque nature qu'elles soient, que lesdites cessions interviennent par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une Société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une Société ou par voie d'adjudication publique et qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit ou sur des droits d'attribution d'actions ou de toute valeur mobilière émise par la Société donnant vocation ou pouvant donner vocation à recevoir à tout moment ou à terme des actions de la Société doivent être agréées par le Conseil d'administration dans les conditions ci-après:

La demande d'agrément indiquant les nom, prénom, adresse du cessionnaire ou la dénomination sociale et l'adresse de la société acquéreur, le montant de son capital, l'identité de ses associés et de ses dirigeants sociaux, le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix par action, est notifiée à la société par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Conseil d'administration doit statuer sur l'agrément sollicité et notifier sa décision au Cédant par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les trois mois qui suivent la notification de la demande d'agrément. La décision du Conseil n'a pas à être motivée, et en cas de refus, elle ne peut donner lieu à réclamation.

En cas de refus d'agrément du ou des cessionnaires proposés, le Conseil d'administration est tenu, dans le délai de quinze jours suivant sa décision, de notifier aux autres actionnaires, individuellement et par lettre recommandée, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix proposé. Les actionnaires disposent d'un délai de quinze jours pour se porter acquéreurs desdites actions.

Si les actionnaires laissent expirer les délais prévus pour les réponses sans user de leur droit de préemption ou si, après l'exercice de ce droit, il reste encore des actions disponibles, le Conseil peut les proposer à un ou plusieurs acquéreurs de son choix."

#### *Déclaration*

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

#### *Frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.100.-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, celle-ci a signé avec le notaire et les membres du bureau le présent acte.

Signé: A.LAUER, N.GLOSENER, B.LIOTARD-VOGT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Relation: LAC/2010/38212. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010133119/93.

(100151099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Egospirit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.803.

Les comptes annuels au 31.12. 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010131767/10.

(100149742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 147.167.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 juin 2010.

Hueber Vincent / Annie Beauchet / Michel Nahon

Gérant technique / Associée / Associé

Référence de publication: 2010131769/13.

(100150034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Dumanet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.864.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2010*

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des Administrateurs Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Thierry FLEMING et Monsieur Guy HORNICK, ainsi que celle du de Commissaire aux comptes AUDIEX S.A.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes au poste d'administrateurs:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG.

- Monsieur Reinald LOUTSCH, demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG.

- Madame Elise LETHUILLIER épouse BALTHAZAR, demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG.

- L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat à la fonction de Commissaire aux comptes la société H.R.T, Révision S.A, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi que celui du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2013.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 11A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUMANET S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010133598/31.

(100151585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Flyaway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010131770/13.

(100150060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Force 8, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131771/10.

(100150213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Globalux International, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 69.064.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliaire, dénonce le siège social de la société  
Globalux International, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.064.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2<sup>ème</sup> étage, Upper Main Street, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 212424, dénonce son mandat d'administrateur.

- La société INTERNATIONAL NET LTD ayant son siège social à à Cumberland House, Cumberland Street, P.O.Box N-529, Nassau, Bahamas, IBC No 71055 B du 15/01/1998, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Philippe GAIN

*Gérant*

Référence de publication: 2010131772/18.

(100149683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2010131782/13.

(100149890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Halden Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131773/10.

(100150038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Hodinh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131774/10.

(100150037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.175,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.153.

*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 30 Aout 2010*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 30 Aout 2010 la décision de changer le siège social de la Société à partir du 13 Septembre 2010 à:

9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 5 Octobre 2010.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Steven Brown

*Gérant*

Référence de publication: 2010131888/19.

(100150890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Integrated Media Industries - Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 74.312.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour INTEGRATED MEDIA INDUSTRIES-LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010131775/15.

(100149609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 31.122.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131776/10.

(100149839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**II Piccolo Mondo s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 216, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 47.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010131777/11.

(100149877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Jacana Holding S.A., société anonyme holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 SEP. 2010.

Pour JACANA HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010131779/15.

(100149616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---